

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-398

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119944-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de la programmation budgétaire Service Aides Versées	N° 2026-398

Adhésions et cotisations de Bordeaux Métropole auprès des différents organismes pour l'exercice 2026 - Délibération cadre n°3 - Décision - Autorisation

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années au sein de Bordeaux Métropole, les adhésions auprès de différents organismes font l'objet d'une délibération cadre regroupant l'ensemble des montants à verser chaque année.

En complément d'une première délibération présentée au Conseil Métropolitain du 22 mai 2026, puis d'une deuxième délibération au Conseil Métropolitain du 26 juin 2026, cette troisième délibération vient compléter la liste des organismes pour lesquels l'adhésion présente un intérêt pour Bordeaux Métropole et permet également d'entériner l'actualisation de montants des cotisations à verser.

Au global, le montant total des cotisations 2026 s'élève à 828 434€ en prenant en compte les précédentes délibérations du mois de mai et juin d'un montant de 619 335 €.

Les crédits nécessaires au versement de ces cotisations sont bien inscrits au budget primitif 2026, sur le budget principal ou les budgets annexes concernés.

Compte tenu des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer, dans l'attente de l'adoption de leur budget, le montant exact de la cotisation 2026 qui sera adressée à Bordeaux Métropole, certains des montants proposés peuvent présenter un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2026, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de Bordeaux Métropole) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte financier unique 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération du 30 janvier 2026 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2026,
VU la délibération du 22 mai 2026, approuvant une première liste d'organismes auxquels Bordeaux Métropole a choisi d'adhérer pour l'année 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les organismes listés dans le tableau ci-annexé, ont tous un lien direct

avec les différentes politiques métropolitaines et que l'adhésion de Bordeaux Métropole présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès des organismes identifiés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les démarches d'adhésion ainsi que la signature de conventions afférentes le cas échéant,

Article 3 : de verser aux organismes concernés par la présente délibération les montants correspondant aux appels à cotisations transmis par les organismes dès lors qu'ils respectent les modalités prévues,

Article 4 : les dépenses correspondantes seront imputées en fonction des domaines concernés sur le budget principal ou les budgets annexes au titre de l'exercice 2026 au chapitre 011 – compte 6281.

Résultat du vote : Adoptée à la majorité.

Pour :	103
Contre :	1 (M. Jimmy BOURLIEUX)
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--